

**CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE NOTAIRES**  
**DES COURS D'APPEL DE NIMES ET DE MONTPELLIER**

*(ARDECHE - AUDE - AVEYRON - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES - VAUCLUSE)*

**INSCRIPTION sur titres des candidats diplômés « Premiers Clercs »**

**INSCRIPTION des candidats titulaires du MASTER 1**  
**à l'EXAMEN D'ENTREE : épreuves écrites des 23 et 24 septembre**  
**2009**

**CHOIX DE LA LANGUE pour l'examen :  ANGLAIS ou  ESPAGNOL**

**INSCRIPTION sous condition de l'obtention**  
 **du Master 1**     **du Diplôme de Premier Clerc**

NOM (suivi du nom d'épouse s'il y a lieu).....

Prénoms.....

Né(e)le.....

.A ..... Département .....

ADRESSE de l'ÉTUDIANT(E).....

.....

.....

Tél. de l'ÉTUDIANT(E) ..... Portable.....

Fils / Fille de Monsieur .....

Et de Madame.....

Profession du Père .....

Profession de la Mère .....

Domicile des PARENTS .....

.....

Téléphone des PARENTS .....

N° d' I.N.S.E.E. (sécurité sociale) .....

A..... Le .....

Signature

**CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE NOTAIRES**

**Parc Euromédecine - 565, Avenue des Apothicaires -34196 MONTPELLIER Cedex 5**

**TEL. 04.67.54.16.38. & FAX. 04.67.41.00.82.**  
**E-mail : [ecole-notaire-34@wanadoo.fr](mailto:ecole-notaire-34@wanadoo.fr) -- Internet : [cfp-notaires.fr](http://cfp-notaires.fr)**

**CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE NOTAIRES**  
**DES COURS D'APPEL DE NIMES ET DE MONTPELLIER**

(ARDECHE - AUDE - AVEYRON - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES - VAUCLUSE)

***RENSEIGNEMENTS PRATIQUES***

Les droits de scolarité sont fixés annuellement.

**Pour l'année 2010: 3.600 euros.**

LE MONTANT DES DROITS VERSES, EN CAS D'ABANDON APRES INSCRIPTION DEFINITIVE AU CENTRE, NE SERA EN AUCUN CAS RESTITUE.

**PRETS AUX ETUDIANTS :**

Les étudiants de la voie professionnelle reçus à l'Examen d'Entrée ainsi que les premiers clercs titulaires de la maîtrise en droit, peuvent bénéficier d'un prêt mis en place par le Conseil Supérieur du Notariat et la Caisse des Dépôts et Consignations (sous réserve de changements...).

-----  
**SECURITE SOCIALE :**

Les étudiants du Centre de Formation Professionnelle de Notaires bénéficient de plein droit du régime de la Sécurité Sociale des Etudiants. L'âge limite d'affiliation au régime étudiant de Sécurité Sociale est de 28 ans.

Compte tenu de l'année civile de formation, le régime court sur 13 mois, savoir : du 1<sup>er</sup> janvier précédent l'année de formation au 31 janvier de l'année suivante. Aussi, il est demandé aux étudiants sortant de la Faculté de Droit d'être vigilants pour ne pas se trouver sans couverture sociale. Nous demander les renseignements utiles à ce sujet.

-----  
***Il est délivré une carte d'étudiant.***

***CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE NOTAIRES***  
***PARC EUROMEDECINE - 565, AVENUE DES APOTHICAIRES***  
***34196 MONTPELLIER CEDEX 5***

***TEL. 04.67.54.16.38. & FAX. 04.67.41.00.82.***

***E-mail : [ecole-notaire-34@wanadoo.fr](mailto:ecole-notaire-34@wanadoo.fr) -- Internet : [cfp-notaires.fr](http://cfp-notaires.fr)***

**CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE NOTAIRES**  
**DES COURS D'APPEL DE NIMES ET DE MONTPELLIER**

(ARDECHE - AUDE - AVEYRON - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES - VAUCLUSE)

**INSCRIPTION A L'EXAMEN D'ENTREE**

***CLOTURE DES INSCRIPTIONS : VENDREDI 24 JUILLET 2009.***

***DATE DE L'EXAMEN : MERCREDI 23 & JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009.***

Le candidat titulaire d'un master 1 en droit, doit déposer ou adresser par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Centre de Formation Professionnelle, les pièces suivantes :

- 1 - Fiche d'inscription ci-jointe complétée et comportant tous les renseignements demandés avec quatre photos d'identité couleur (pas de photocopie) ainsi que les numéros de téléphone du candidat.
- 2 - Extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois (pour les étrangers, titre de séjour).
- 3 - Copie ou attestation tenant lieu du diplôme de Master 1 en droit (ancienne maîtrise).
- 4 - Cinq enveloppes timbrées avec nom et adresse du candidat.
- 5 - Un chèque de 90 euros pour frais de dossier, à l'ordre du Centre de Formation.  
Ce chèque restant acquis au centre quelle que soit l'issue de la candidature.

**Il est à noter :**

- Qu'un candidat ne peut, pour une session donnée, faire acte de candidature à l'examen dans plus d'un Centre de Formation Professionnelle.
- Qu'un candidat passant l'examen de master 1 en droit entre septembre et décembre, doit déposer son dossier avant la date de clôture des inscriptions, sous condition suspensive de l'obtention du diplôme; il complètera son dossier ultérieurement en justifiant de son master 1 le plus tôt possible.
- Que nul ne peut se présenter plus de 3 fois à l'examen d'entrée.
- Les candidats titulaires de l'examen de 1<sup>er</sup> clerc et d'un master en droit sont dispensés de l'examen d'entrée et doivent s'inscrire avant ***le 24 juillet 2009***.
- Il en est de même pour les candidats déjà titulaires du master qui s'inscrivent sous condition suspensive de l'obtention de l'examen de 1<sup>er</sup> clerc en septembre.

***EPREUVES ECRITES :***

***Mercredi 23 septembre 2009 à 14h pour l'épreuve de droit de la famille (personnes et patrimoine),***

***Jeudi 24 septembre 2009 à 9h pour l'épreuve de droit des obligations et des biens,  
Jeudi 24 septembre 2009 à 14h pour l'épreuve de droit commercial et des affaires***

**CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE NOTAIRES**  
**PARC EUROMEDECINE - 565, AVENUE DES APOTHICAIRES**  
**34196 MONTPELLIER CEDEX 5**

***TEL. 04.67.54.16.38. & FAX. 04.67.41.00.82.***

***E-mail : [ecole-notaire-34@wanadoo.fr](mailto:ecole-notaire-34@wanadoo.fr) -- Internet : [cfp-notaires.fr](http://cfp-notaires.fr)***

